



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 29/09/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

**Séance du lundi 28 septembre 2009
D - 20090523**

Aujourd'hui Lundi 28 septembre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Départ de M. RESPAUD, M. PEREZ, MME DIEZ, MME DESAIGUES, MME AJON, M. ROUYEYRE à l'issue du rapport 20090499

Excusés :

M. Michel DUCHENE, M. Charles CAZENAVE, Mme Chafika SAILOUD, Mme Sarah BROMBERG,

Acquisition de logiciels pour les équipements informatiques de la Ville de Bordeaux. Signature du marché. Autorisation.

M. Jean-Michel GAUTE, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au service des différentes directions de la ville, des partenaires, des usagers des e-services, le système d'information de la ville est composé de 180 applications informatiques de gestion et s'appuie sur une infrastructure technique composée de 3200 postes de travail, 93 serveurs, de machines virtuelles et de plus de 200 équipements réseaux.

Les composants techniques du système d'information, nécessitent un certain nombre de logiciels, (systèmes d'exploitations, logiciels d'administration, suites bureautique,...) mais aussi des licences spécialisées dans le domaine de l'ordonancement des traitements, de la sauvegarde et de la sécurité (couverture anti-virale, anti-spyware,...).

Ces logiciels demandent pour certains des mises à jour permanentes, un support, une assistance optimum afin de concourir à une bonne qualité de service, de minimiser les risques de destruction de données, de lutter contre les failles de sécurité et donc de réduire l'indisponibilité du système d'information.

Le marché actuel arrivant au terme de ses possibilités, la direction des Achats et marchés a lancé un appel d'offres ouvert sur la base d'un dossier préparé par la Direction de l'Organisation et de l'Informatique dont l'objet est l'acquisition, la mise à jour ou le support de l'ensemble de ces logiciels.

A l'issue de la procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a classé en premier l'offre de la société SCC.

Le marché à bons de commandes sera conclu selon les dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics pour un montant maximum de 1 500 000 € TTC sur une durée de quatre ans. Il pourra cependant être dénoncé chaque année à sa date anniversaire avec un préavis de 3 mois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée en application des articles 33, 40, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée à cet effet au budget de l'exercice en cours rubrique 020 (Administration Générale de la collectivité), comptes 205, 2031, 6156, 6184

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 septembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTE

